**S.E.M. Paul Biya**

Président de la République

Présidence de la République

Palais de l’Unité – 1000 Yaoundé

CAMEROUN

Email : cellcom@prc.cm

**Objet : les autorités camerounaises doivent enquêter sur les deux exécutions sommaires commises par l’ADF à Guzang**

Monsieur le Président de la République,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes vives préoccupations à propos des deux exécutions sommaires commises le 4 octobre 2023 à Guzang et assumées par le groupe séparatiste anglophone des Forces de défense d’Ambazonie.

Messieurs **Aburo Cletus Njohgo** et **Mbanyamsig Hansel Ndi**, citoyens camerounais, ont été exécutés sommairement en dehors de toute procédure judiciaire légale violant le droit camerounais et les normes et conventions internationales relatives aux droits humains comme la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) auxquels le Cameroun est partie.

Dans un contexte de conflit en cours dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun, où de nombreuses et graves violations des droits humains sont régulièrement commises par les belligérants, un tel crime ne peut et ne doit pas rester impuni, afin de montrer aux populations civiles qui ont pu voir la vidéo de ces exécutions sommaires que les auteurs et responsables de violations graves des droits humains doivent répondre de leurs crimes devant la justice nationale.

Le 7 octobre 2023, la Commission des droits de l’homme du Cameroun (CDHC) a *« encouragé les autorités compétentes [à] poursuivre les enquêtes sur cet assassinat, afin que les suspects soient arrêtés et jugés par les tribunaux compétents conformément à la loi »*.

J’exhorte les autorités camerounaises à veiller à ce qu’une enquête indépendante, efficace et impartiale soit menée sur les deux exécutions sommaires commises à Guzang le 4 octobre 2023 par l’ADF afin que leurs auteurs et responsables répondent de leurs crimes devant la justice camerounaise.

J’exhorte les autorités camerounaises à assurer la transparence sur cette enquête et son suivi judiciaire afin de permettre aux citoyens camerounais de suivre les activités du système judiciaire et leur bon fonctionnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l’expression de ma haute considération.

**Copie conforme envoyée à :**

**S.E.M. André Magnus Ekoumou**, Ambassadeur du Cameroun, 73 rue d'Auteuil, 75016 Paris